# SA CHARDONS BLEUS - DOCUMENT

|  |
| --- |
| **Hypothèses d’affectation de la réserve spéciale de participation (RSP)** |
| Pour l’affectation de la Réserve Spéciale de Participation, après prélèvements sociaux, plusieurs hypothèses sont envisageables :   1. Attribution d’actions de la société par incorporation au capital de cette réserve sur la base d’une valeur de 125,50 € par action. 2. Attribution d’actions rachetées en bourse par la société.   Il est envisageable d’acheter 1 000 actions au cours actuel de 130 €.  Les frais d’achat de titres s’élèveraient à 2 000 € HT.   1. Création d’un fonds de participation dans l’entreprise 2. Versement des fonds sur un Plan d’Epargne d’Entreprise 3. Achats d’actions de SICAV pour un montant équivalent à la participation puis attribution aux salariés 4. Création d’un fonds de participation avec indisponibilité pendant 8 ans, en cas d’absence d’accord.   L’affectation retenue sera réalisée le 15 juin N+1. |